



PAR COURRIEL

Québec, le 27 novembre 2024

Monsieur Thomas Bastien
Directeur général
Association pour la santé publique du Québec
5455, avenue de Gaspé, bureau 200
Montréal (Québec) H2T 3B3

Monsieur le Directeur général,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est heureux d'accorder à l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) une aide financière non récurrente de 297 800 \$ pour l'année financière 2024-2025. Cette aide financière est accordée afin d'assurer la pérennité de la plateforme web *La santé mentale positive, ça se cultive* destinée aux parents et aux professionnels œuvrant en promotion de la santé mentale et en prévention en contexte scolaire ainsi que pour développer du nouveau contenu portant sur la santé mentale positive des jeunes âgés de 5 à 25 ans.

Un versement de 238 240 \$, équivalent à 80 % de la somme, vous sera transmis dans les plus brefs délais. Le solde vous sera versé à la suite de l'analyse de la reddition de comptes 2024-2025.

La convention ci-jointe décrit les exigences liées à cette subvention, incluant les conditions à respecter pour le versement du montant résiduel. Celle-ci devra être signée et retournée à dgsp@msss.gouv.qc.ca, et ce, dans les meilleurs délais.

Vous devrez également transmettre une reddition de comptes pour les activités réalisées et les dépenses encourues entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, et ce, au plus tard le 15 juin 2025.

Pour toute question sur cette subvention et sur les activités concernées par celle-ci, nous vous invitons à joindre madame Karine Dumais, conseillère en promotion de la santé mentale en contexte scolaire, à karine.dumais@msss.gouv.qc.ca.

... 2

Espérant le tout à votre convenance et demeurant disponible pour toute information supplémentaire, recevez, Monsieur le Directeur général, mes salutations les plus respectueuses.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,



Luc Boileau

p. j. 1

c. c. M^{me} Karine Dumais, MSSS

N/Réf. 24-SP-00364-020